

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur
Langue et Culture Régional

N° CP-2008-8-10-10

Service consulté

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
OUVERTURE D'UNE FILIERE BILINGUE PAR LE COLLEGE FRANCOISE
DOLTO A SIERENTZ**

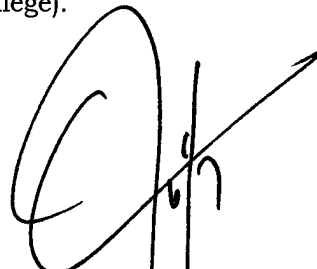
Résumé : Le collège public Françoise Dolto de Sierentz ouvre une classe bilingue paritaire de 6ème en septembre 2008. Comme pour les collèges qui ont mis en œuvre la voie bilingue depuis 1998, et afin de leur permettre de l'accueillir dans les meilleures conditions, une subvention exceptionnelle de 1 000 €, pourrait être accordée à cet établissement afin d'acquérir les ouvrages nécessaires en langue allemande.

Nous avons décidé d'attribuer à partir de 1998 à chaque collège, à l'occasion de la mise en œuvre d'une filière bilingue, une subvention exceptionnelle **non renouvelable**. Ce montant a été porté à 1 000 € par établissement en 2003.

Elle permet notamment aux chefs d'établissements de doter les classes et les CDI de suffisamment de matériel pédagogique en langue allemande ou en dialecte.

Je vous propose d'en faire bénéficier le collège public de Sierentz. Cette subvention d'un montant de 1 000 € pourra être prélevée sur la dotation du chapitre 65 nature 65737 enveloppe 20308. Je rappelle que le critère «enseignement bilingue» est également pris en considération dans le calcul de la dotation «documentation» attribuée aux collèges du département dans le cadre du budget du Service des Actions Educatives (dotation «complémentaire bilingue» de 84 €60 par an et par collège).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER